



SERVICE DU PROTOCOLE ET DE LA LIAISON – DGACM

Salle S-0200 • Tél : +1 (212) 963-7181 (Inscription aux réunions) • Courriel : unprotocol@un.org

eRegistration : marche à suivre pour faire une demande de compte

ACCÈS TEMPORAIRE UNIQUEMENT

[L'accès temporaire au « système eRegistration » n'est proposé qu'aux organisations intergouvernementales, institutions financières internationales et autres organismes internationaux accrédités pour s'inscrire aux conférences des Nations Unies].

Pour introduire une demande d'accès temporaire au système **eRegistration** afin de vous inscrire à des conférences des Nations Unies, veuillez suivre la procédure ci-après :

- a) Envoyez au (à la) Chef du protocole une demande d'accès temporaire au système **eRegistration par lettre** (et non par note verbale) à l'adresse suivante : Protocol and Liaison Service – DGACM, United Nations, New York, NY 10017, USA. La lettre doit être **signée par le (la) Chef de l'entité et porter son sceau**. **Chaque entité ne peut avoir qu'un(e) (1) référent(e) principal(e)**. Veuillez indiquer clairement dans la lettre :
 1. le **nom exact de la conférence** à laquelle votre délégation prévoit de s'inscrire ;
 2. le **nom, le titre fonctionnel, le numéro de téléphone (professionnel et portable) et l'adresse électronique du (de la) référent(e) principal(e) désigné(e)** pour recevoir l'accès temporaire au système eRegistration. Il convient de noter que seules sont acceptées les adresses électroniques officielles portant le nom de domaine de l'entité. Les adresses rattachées à un nom de domaine public de type Gmail, Yahoo, AOL, Hotmail, etc., sont refusées. Le (la) référent(e) principal(e) doit faire partie du personnel officiel ou permanent de l'entité. S'il s'agit d'un(e) consultant(e), d'un(e) stagiaire ou d'un(e) membre du personnel temporaire, la demande ne sera pas prise en considération.
- b) Numérisez la lettre et envoyez-la par courrier électronique à l'adresse de messagerie utilisée par le Service du protocole et de la liaison pour l'inscription aux conférences (protocolconference@un.org). **Veillez faire figurer dans l'objet le nom de votre entité**. Un accusé de réception automatique vous sera envoyé dès réception de votre demande. Il peut falloir jusqu'à 4 ou 5 jours pour qu'une demande soit examinée et traitée. Merci de n'envoyer aucune question à l'adresse électronique susmentionnée ; elle est gérée de façon automatique, de sorte que vous ne recevrez pas de réponse et que vos questions ne seront pas lues. Pour toute information sur la conférence, veuillez consulter le site Web officiel de la manifestation.
- c) Une fois que la demande de compte aura été examinée et approuvée par le Service du protocole, le (la) référent(e) principal(e) désigné(e) recevra par courrier électronique un mot de passe qui lui permettra de se connecter au **système eRegistration en ligne**, accessible à partir du portail e-deleGATE (<https://edelegate.un.int>). Pour de plus amples informations sur la façon d'introduire des demandes d'inscription, consultez les instructions détaillées pour l'utilisation du système eRegistration, disponibles à l'adresse <https://www.un.org/dgacm/fr/content/protocol/meetings>.

- d) L'accès temporaire au système eRegistration n'est valable que pour la durée d'inscription à une réunion ou à une conférence précise.

Février 2024